

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 23 avril 2024

Courriers S.F. à 8 :

Jassans Frans Foot : demande de modification rencontre D2 du samedi 27 avril.

Dombes Bresse Fc : accord pour rencontre D2 **vendredi 27 avril à 20h00 au stade municipal de FRANS.**

Jassans Frans Foot : demande de modification rencontre D2 programmée le mercredi 8 mai.

Dombes Bresse Fc : accord pour rencontre D2 **le mardi 7 mai à 20h00 au stade municipal de FRANS.**

Valserhône Foot : rencontre D1 du dimanche 28 avril à **13h00 stade R. PETIT à BELLEGARDE.**

Courriers S.F. à 11 :

Mille Etangs Sc : problème de terrain à SAVIGNEUX report J9 rencontre D2.

Attignat As : accord pour jouer rencontre D2 le dimanche 16 mai.

Mille Etangs Sc : rencontre D2 du 28 avril **au stade A. ORCET à AMBERIEUX en DOMBES.**

Bresse Foot01 : rencontre D1 du 27 avril **au Complexe sportif de ST BENIGNE** (synthétique).

Po/la Commission Sportive Féminines,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT, JACUZZI Vincent